

République Française Département de l'Aisne Arrondissement de Soissons	<b>DELIBERATION</b> <b>COMITE SYNDICAL</b> Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ***** Séance du vendredi 23 juin 2023
--	--

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
25	14	2	16

Convocation en date du
Vendredi 16 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin à 14 heures 30 minutes, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CRÉMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le vendredi 16 juin 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR.

**Présents :** Jean-Pascal Berson, Marcel Bombart, Dominique Bonnaud, Franck Briffaut, Alain Crémont, Gilles Davalan, Alexandre de Montesquiou, Alex Desumeur, Patrick Dufour, Marie-Claude Lainé (suppléante de M. François Rempelberg), Loïc Lalys, Céline Lefrère, Ginette Platrier, Pascal Tordeux

**Procuration :** Mme Yveline Delval à M. Gilles Davalan, M. Nicolas Rébérot à M. Jean-Pascal Berson

**Excusés :** M. Aubert, M. Battefort, M. Robin, Mme Carette, M. Colpart, Mme Delval, M. Deram, M. Deulceux, M. Engrand, M. Gilles, M. Montaron, M. Nicolas, Mme Pelletier, M. Philipon, M. Rempelberg, M. Routier, M. Samier

Ginette Platrier a été élue secrétaire de séance

Rapport N°18-2023	Délibération n°18-2023
<b>AVIS SUR L'ARRÊT DE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SEPTMONTS</b>	

Par délibération en date 15 septembre 2020, la commune de Septmonts a décidé de réviser son Plan Local d'Urbanisme. Le conseil municipal de Septmonts s'est exprimé sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables le 13 avril 2021 et le 20 septembre 2022 et le Conseil Communautaire du GrandSoissons Agglomération le 24 novembre 2022.

Le projet du PLU de Septmonts repose sur la volonté d'assurer un équilibre entre un développement équilibré et maîtrisé du territoire, la préservation des espaces agricoles et viticoles, la protection des espaces naturels et des continuités écologiques et la prévention des risques naturels. La stratégie d'aménagement et de développement de la commune de Septmonts s'articule autour des orientations suivantes :



• **Développer :**

- Atteindre une population communale d'environ 630 habitants à l'échéance d'une dizaine d'années en favorisant le renouvellement urbain et la prise en compte de la vacance ;
- Conforter les secteurs d'activités existants et favoriser l'accueil d'activités économiques nouvelles ;
- Répondre au projet d'extension de la carrière de pierre.

• **Equiper :**

- Répondre au besoin d'extension des équipements ;
- Améliorer la fluidité des déplacements ;
- Favoriser les déplacements doux.

• **Préserver :**

- Les espaces naturels et forestiers et les continuités écologiques ;
- Les espaces agricoles ;
- Les paysages et le cadre de vie.

Une réunion avec les Personnes Publiques Associées a été organisée afin de présenter le projet de PLU le 30 juin 2022.

Au fur et à mesure de l'avancement des études, des documents explicatifs (Diagnostic territorial, Enjeux territoriaux, Porter à Connaissance de l'Etat, Projet d'Aménagement et de développement Durables, illustrations graphiques...) ont été mis à disposition des habitants leur permettant de suivre l'évolution de la procédure et d'être associé à l'élaboration du projet communal. Ces différents documents ont été mis à jour pour tenir compte de l'évolution du projet communal.

De plus, une réunion publique d'information a été organisée le 10 janvier 2023 afin de présenter aux habitants le projet de PLU.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-8 et suivants et L153-31 et suivants, L154-34, L103-2 et R153-3,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment l'article L153-16

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du Soissonnais approuvé le 11 décembre 2012,

Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur sur la commune de Septmonts,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Septmonts en date du 28 février 2023, qui donne un avis favorable au dossier de PLU tel que présenté,

Vu la délibération du 13 avril 2023 du Conseil Communautaire du GrandSoissons Agglomération

Il est proposé au Comité Syndical de :

**DECIDER d'émettre un avis favorable** sur le projet de révision du PLU de Septmonts tel qu'annexé à la présente délibération ;

**CHARGER et DELEGUER**, Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

### LE BUREAU A PRIS ACTE DU RAPPORT

Après délibération, le Comité Syndical approuve cette délibération

Vote : 16 pour

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
16	0	0	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations\*



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 08.../08.../2023

Transmission le 05.../07.../2023

Certifié exécutoire le 05.../07.../2023

